1er novembre 2005 **05.174**

Interpellation du groupe radical

Tunnel de Serrières, renvoyé aux calendes grecques?

Le "report" de la décision de démarrer les travaux du tunnel autoroutier A 5 de Serrières nous apparaît être plus un acte doctrinaire qu'une véritable décision prise en fonction de l'état des finances cantonales.

Le gouvernement souhaite réétudier un projet qui l'a déjà été de nombreuses fois. Alors qu'il a été complètement approuvé et a passé avec succès la mise à l'enquête publique en 1998 déjà, que la Confédération est d'accord de financer ce tronçon à 88%, que la commune de Neuchâtel souhaite assainir définitivement l'entrée ouest de la ville (35.000 véhicules/jour), le chef du Département de la gestion du territoire se pose quantité de questions auxquelles les différentes études ont déjà donné des réponses.

Le versement de 12 francs par le canton permet un investissement de 88 francs par la Confédération pour un montant total de 178 millions de francs (y compris l'aménagement Areuse-Serrières) qui permettront notamment de donner du travail aux entreprises neuchâteloises, tant pour les travaux de génie civil que pour l'équipement de l'ouvrage.

Le groupe radical est très préoccupé par les déclarations du conseiller d'Etat qui veut se donner le temps de s'interroger sur la conception de la mobilité dans le canton en affirmant qu'il n'y a pas urgence et qu'il y a peut-être moyen d'envisager autre chose que ce tunnel, alors que l'Office fédéral des routes y a donné son accord formel. En clair, nous considérons qu'il s'agit là d'un enterrement de première classe du projet.

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer:

– Si le Conseil fédéral a effectivement assuré par écrit le canton que, malgré un report des travaux, le financement serait encore assuré. Et si oui pour combien de temps?

– En fonction du retard qui pourrait être pris dans la décision du gouvernement neuchâtelois de lancer les travaux, quels sont les risques que les moyens financiers de la Confédération ne soient pas disponibles à temps en raison de nouvelles priorités fixées par la Confédération, par exemple attribution de l'ensemble des crédits annuels à d'autres projets tels que l'évitement de Bienne?

– Si la ville de Neuchâtel a été consultée avant la prise de sa décision de reporter la décision de démarrer les travaux?

– Est-ce qu'il a renoncé à l'objectif stratégique que constitue l'A 5 dans notre réseau de communication?

– Comment il entend ne pas freiner le développement du quartier de Serrières: centre mondial de recherche PMI; revitalisation des anciens abattoirs de la ville de Neuchâtel; doublement éventuel du Littorail?

– S'il entend étudier de nouvelles variantes ou améliorations du projet d'enquête et, dans l'affirmative, quelles seront concrètement les options examinées? Et combien coûteront ces nouvelles études?

– Comment il entend respecter actuellement la loi fédérale sur la protection de l'environnement concernant notamment la lutte contre le bruit à l'échelle de l'entrée ouest en ville de Neuchâtel?

– S'il veut attendre la nouvelle concrétisation du projet de fonds fédéral pour les infrastructures de transport dans les agglomérations? Si oui, que peut-on en attendre et quand?

Le groupe radical est très inquiet pour le développement de l'agglomération de Neuchâtel sur le plan de son économie, de son environnement, de son accessibilité, de sa sécurité et de la qualité de vie de tout un quartier. Dès lors, nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour les réponses à ces questions qui sont attendues avec beaucoup d'intérêt.

Signataires: Ph. Haeberli et J.-B. Wälti.